

Rapport concernant la thèse de Mme Françoise Marchand intitulée
POLITIQUES EUROPÉENNES DE SÉCURITÉ FLEXIBLE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Thèse de doctorat

pour l'attribution du degré pédagogique et scientifique de "docteur"

Domaine de l'éducation supérieure: 9. Sécurité et défense

Domaine professionnel: 9.1 Sécurité nationale

Spécialité scientifique: Organisation et gestion en dehors de la sphère de la
production matérielle

DIRECTEUR DE THÈSE: Prof. Dimitâr Yontchev, Dr es sc.

Par son contenu la thèse de Françoise Marchande « Politique européennes de sécurité flexible du marché du travail » possède un caractère pluridisciplinaire. Elle traite des problèmes du domaine des sciences politiques concernant la Sécurité et les Politiques publiques de l'emploi, mais aussi des problèmes étudiés par des spécialistes de l'économie, psychologies du travail, sociologies, des historiens du mouvement ouvrier et syndicale, d'histoire contemporaine, des spécialistes en droit de travail.

Madame Fr. Marchande a choisi en tant qu'objet d'étude les changements survenus depuis une dizaine d'années dans le marché du travail européen en crise et aussi dans le domaine des relations d'emploi. Son but est d'élucider un problème d'actualité, particulièrement complexe mais également très intéressant. Il s'agit de préciser de quelle manière la doctrine européenne de « flexicurité » a été créée, introduite et quelles sont les conséquences d'une telle politique. L'établissement du lien entre les notions « de flexibilité » et « de sécurité » jusque là opposées, est apparu tout d'abord au Danemark. Il représente une tentative de synthèse de principes contradictoires. Ensuite elle s'est transformée en élément de la politique européenne. Ainsi les directives de la Commission prescrivent la « flexicurité » pour la totalité des membres contre la rigidité de la norme d'emploi jugée cause principale du chômage structurel.¹ Selon l'auteur du thèse, les deux principes « flexibilité » et « sécurité »

¹ COM(2007) 359 final « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. – Vers des principes communs de

ne s'équilibrent pas et cette nouvelle politique est au détriment de la sécurité de la vie professionnelle des travailleurs européens. On leur demande "de supporter les effets de la globalisation, en renonçant à certains acquis sociaux". Selon Madame Marchande ce modèle danois appelé le «Triangle d'or de la flexicurité» est bien particulier : « Cette déclinaison de la flexicurité à la danoise se traduira par un processus précis reposant sur trois piliers constituant une globalité : une faible protection de l'emploi rendue possible par l'assouplissement radical des règles encadrant l'embauche et le licenciement, une indemnisation du chômage généreuse, une politique de l'emploi très active pour éviter de trop longues phases de chômage (mise en place de nombreuses subventions en faveur de l'emploi et augmentation conséquente de l'offre de formation continue pour les adultes) » – (p 67 de la thèse) et difficilement applicable au reste de l'Europe.

Autre critique exposée dans la thèse par Fr. Marchande est basée sur les différences existantes dans les modèles de protection sociale des 28 membres de l'Union Européen. Ces différences peuvent être surmontées graduellement. Mais pour le moment la Commission n'est pas capable de donner des directives communes précises à cet égard.

L'actualité de la thèse est évidente. La crise économique qui ravage le monde depuis déjà 8 ans et l'augmentation du nombre des chômeurs dans les pays d'UE, poussent les institutions européennes à réagir et la « flexicurité », selon la Commission est une des remèdes possibles. Mais l'auteur prouve que ces mesures sont non seulement insuffisantes, mais aussi même dangereuses et nuisibles pour les travailleurs.

La thèse résulte d'un travail de qualité qui associe d'une façon habile et précieuse l'histoire des idées, les données de la science sociale et le domaine de la sécurité. L'étude montre l'évolution et les transformations de l'environnement socio-économique et les luttes qui ont finalement amené à la sécurité par les moyens visant la stabilité de l'emploi en France. Tout au long du XIXe et du XXe siècle le pays a manifesté une capacité d'arbitrage pour réduire ou éliminer les excès pervers des patrons et leurs prétentions à régenter la société. Il s'agit de législations sociales destinées à la limitation de la durée du travail des enfants et des mineurs, la fixation d'un maximum d'heures de travail quotidien ou hebdomadaire, la garantie

flexicurité : Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité", adopté le 27 juin 2007.

d'un salaire minimum vital, l'introduction d'un système de protection sociale en aide des malheureux et des malades, les mécanismes de redistribution ou d'assurance contre les accidents de travail et les aléas de la vie... La conclusion est que l'Etat était plus ou moins en mesure de prendre en compte et d'appliquer les principes d'égalité, de justice sociale, de solidarité, en un mot d'éthique. Et cette politique française est loin de l'idée que l'Etat doit se limiter à un rôle de contrôleur sans droit d'intervenir dans les affaires concernant les ouvriers et les patrons.

Logiquement suit l'interrogation sur le bien-fondé des changements et la situation d'un salarié devenu mobile et au statut flexible.

La thèse est incontestablement un sérieux et important travail de recherche de 351 p. (412 p. au total avec les annexes). La bibliographie se compose de 267 titres spécialisée dans les problèmes dont une en bulgare, deux en néerlandais, soixante-sept en anglais et cent quatre vingt dix sept en français. **L'apport du travail de recherche accompli** est évident- pour la première fois on traite une politique publique de l'emploi en processus de sécurisation. L'auteur a bien réussi à centrer l'analyse sur des deux sujets du monde du travail - la flexibilité et la sécurité en croisant l'apport de deux sciences : celle de la sécurité et celle des politiques publiques, représente l'innovation de la recherche.

Les vingt neuf schémas, graphiques et tableaux illustrent bien le sujet et peuvent être utiles à toute présentation tant à des étudiants qu'à des acteurs sociaux.

Le but de la recherche est bien formulée: Traiter la politique flexicuritaire en processus de "*flexicurisation*" pour démontrer que les deux dogmes centraux du modèle (flexibilité et sécurité), ne s'équilibrent pas et ce, au détriment de la sécurité de la vie professionnelle des travailleurs européens. L'auteur déclare que la méthodologie utilisée est « l'épistémologie constructiviste, une approche interprétative et l'apport théorique de la science de la sécurité en particulier celui de l'Ecole de Copenhague. »

Mme Marchande a passée plus de 25 ans au service d'une mission d'intérêt général: créer et développer un service d'orientation professionnelle pour les adultes qu'ils soient

demandeurs d'emploi ou salariés. Cette expérience est un atout majeur pour comprendre et donner des solutions aux problèmes liés au travail et aux travailleurs. La thèse prouve que la connaissance profonde du sujet se combine bien avec sa pratique individuelle. Voilà pourquoi les analyses et les conclusions de sa thèse sont convaincantes.

Cette étude pourrait être utile à un bon nombre de chercheurs, étudiants et praticiens dans les domaines des sciences politique et la science de la sécurité, aux économistes et aux partenaires sociaux, aux acteurs de terrain porteurs de projets européens en matière de politique publique de l'emploi.

Le volume des sujets traités et des solutions envisagées provoquent inévitablement quelques remarques critiques.

La Table des matières de l'ouvrage aurait pu être, toutefois, mieux présentée. Sur son équilibre général - la thèse est divisée en trois parties, dont la seconde nettement plus courte que les deux autres en nombre de pages (soit environ 101 – 76 – 128). Chaque partie contient quatre chapitres, divisés à son tour en sections (d'une à quatre) qui à son tour son divisés en sous-sections et certains en sous-sous-sections. Par exemple la sous-sous-section «**1.1.1- Les facteurs du changement**» fait partie de la sous-section 1.1- «**Emergence de la notion de droit à la période révolutionnaire de 1789**», avec laquelle commence Section 1 - «**Naissance en France des principes fondateurs de la norme d'emploi Liberté du travail - Droit au travail - Droit du travail**», qui est la première du Premier chapitre «**Avant la flexicurité : histoire de l'acquisition des droits sociaux constitutifs de la sécurité de l'emploi**» de la **Première partie** de la thèse. Pour rester sur des aspects formels de la présentation de la recherche - c'est un peu trop... Cette graduation descendante doit être raccourcie – une correction qui va rendre plus facile la lecture. Mais l'introduction et la conclusion sont très balancées (15 p.).

J'apprécie hautement le travail effectué par Mme F. Marchande depuis la soutenance de la thèse devant le « Département de sécurité nationale et internationale » de NBU en février dernier. Le texte présenté à ce moment, avait besoin d'être sérieusement corrigé. Et

c'est un fait. Mais sur certains points l'auteur est resté sur ses positions – c'est son droit – mais mon droit comme rapporteur est de maintenir certains de mes remarques.

Tout d'abord quelques remarques sur certaines statistiques. Je pense que l'auteur doit revoir celle du p. 52 concernant le chômage dans les pays d'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). « Dans les pays de l'O.C.D.E. on compte 15 millions de chômeurs en 1975, 36 millions en 1994 et 44,1 millions en 2001. » Il y a une nette différence entre les chiffres cités. Il faut donc indiquer que pendant ce période plusieurs nouveaux pays y ont adhéré et devenus membres de l'organisation. Il est tout à fait naturel qu'avec cette augmentation le nombre des chômeurs doit augmenter aussi. Est-ce qu'on prend en compte ce fait? Une meilleure solution sera de voir le pourcentage des chômeurs par rapport au nombre total de la population active de chaque pays.

Plusieurs fois l'auteur utilise le terme « zone euro ». Et si pour 2012 et 2013 il est clair quels pays cette zone englobe (p. 136), pour 1997 (p. 86) ce n'est pas le cas. La zone est créée en 1999 par 11 pays. Maintenant ces pays sont au nombre de 19.

On peut aussi continuer avec l'auteur la discussion concernant le terme "nordique" désigné partout pour le Pays –Bas. Le fait que ce pays se trouve au nord de la France ne le place pas automatiquement parmi les « pays nordiques ». Aucun ministre de Benelux ne fait pas partie du « Conseil nordique » créé en 1952 et dont les membres sont Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède.

Dans la Deuxième et la Troisième Partie Mme Marchande explique comment la Commission Européenne sous l'influence de Wim Kok² (dans le rôle de cheval de Troie) a acceptée « la flexicurité » et ainsi cet organe de l'EU a « dupée » les syndicats. Dans la thèse il y a une section intitulée «Eviter l'opposition des syndicats» (de la part de la Commission), mais la réaction des syndicats n'est pas suffisamment mentionnée. Pourquoi même aujourd'hui – c'est-à-dire 8 ans après l'entrée en vigueur du document de la Commission, les

² (Président de la Confédération Européenne des Syndicats de 79 à 82, Ministre des Finances puis Président des Pays-Bas en 1994, Président de l'Union Européenne en 1997)

syndicats semblent rester passifs. Sont-ils vraiment ? Ce manque d'analyse est d'autant plus surprenant car dans toute la thèse on voit l'engagement personnel de Mme Marchande à cette noble cause – la défense des droits des travailleurs.

Mme Marchande répond aux exigences pour un doctorat concernant les publications – elles sont au nombre de trois et d'un total de 106 pages. Néanmoins toutes ses publications figurent dans des sources bulgares – des éditions du « Département de sécurité nationale et internationale » de NBU? Est-ce qu'en France il n'existe pas d'intérêt pour ces problèmes et quelle est la raison de ce manque de publication de l'auteur dans son pays ?

Ces remarques ne retirent rien aux bonnes qualités de ce travail, résultat d'enquêtes minutieuses et mené avec une grande connaissance de la matière et son l'analyse réussie.

Compte tenu des qualités éminentes du travail de recherche, je donne un avis très favorable pour sa soutenance.

02.04.2015

Prof. Associé D-r Gueorgui Peev

Directeur du Département d'Administration publique

NBU